



## **EXTRAIT DE PÉTITION** **(Conforme au Règlement)**

**Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 5 320 pétitionnaires.**

**Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec**

**Les faits invoqués sont les suivants :**

**CONSIDÉRANT QUE** les lois qui régissent la fabrication et la vente de produits alcooliques au Québec datent de l'époque de la prohibition;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs aménagements à ces lois ont été faits à la pièce, sans aucune cohérence réglementaire pour l'ensemble du secteur des alcools;

**CONSIDÉRANT QUE** le secteur des spiritueux est la production d'alcool la plus défavorisée pour pouvoir accéder à son plein potentiel de développement économique au Québec et vis-à-vis des autres provinces canadiennes ainsi que le marché international;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a une iniquité reconnue sur le plan de la fabrication, de la distribution et surtout de la taxation dans le secteur des alcools, notamment pour la vente à la propriété, mais aussi pour la vente sur les marchés publics;

**CONSIDÉRANT QUE** les demandes légitimes et documentées de l'Union québécoise des microdistilleries depuis plus de 5 ans ne trouvent qu'un écho poli et des promesses frileuses;

**CONSIDÉRANT QUE** l'industrie de la distillation a multiplié les propositions de solutions potentielles réalistes dans le contexte réglementaire québécois;

**Et l'intervention réclamée se résume ainsi :**

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec :

- D'entendre les demandes en les traduisant par des changements législatifs et réglementaires qui pourront rétablir une certaine équité;
- D'accélérer le chantier « alcool » inscrit dans les travaux d'allègement réglementaire pour mettre fin aux iniquités avant l'été 2022;
- D'adopter un décret provisoire pour que cessent les prélèvements de majoration sur les ventes à la propriété.

**Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.**

---

**Émilise Lessard-Therrien, députée de  
Rouyn-Noranda-Témiscamingue**

**30 novembre 2021**

---

**Date de signature de l'extrait**